



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 28 JUIN 2024

Présents :

Assiste :

Excusés :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



CRITERIUM AVENIR

Les formulaires d'engagement en ligne (Google Form) concernant les critères Avenir U10 & U11 – U12 & U13 seront envoyés via la messagerie officielle des clubs au cours de la semaine du 24 au 28 06 2024.

Les clubs devront renvoyer les formulaires dûment complétés, au secrétariat du DVOF au plus tard le Vendredi 12 Juillet 2024 à 16 heures.

ENGAGEMENT FOOT ANIMATION SAISON 2024 / 2025

Les formulaires d'engagement en ligne (Google Form) concernant l'engagement des équipes U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 et U12/U13 seront envoyés via la messagerie officielle des clubs fin août 2024.

Les clubs devront renvoyer les formulaires dûment complétés, au secrétariat du DVOF au plus tard le Mercredi 11 Septembre 2024 à 16 heures dernier délai, afin de préparer les différents groupes pour les critères et les plateaux.

AMENDE

PIERRELAYE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau du 01 06 24 à ERAGNY FC

Amende : 30€

BRUYERES BERNES USM : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau du 01 06 24 à BRUYERES BERNES USM ainsi que la feuille de présence des joueurs du club de l'ENTENTE BEAUMONT MOURS

Amende : 30€ x 3 = 90€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau du 01 06 24 à BRUYERES BERNES USM

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 du plateau du 01 06 24 à MARCOUVILLE CITY CPA

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 14 du plateau du 01 06 24 à MONTIGNY FC

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à MONTMORENCY FC ainsi que la feuille de présence des clubs de SARCELLES AAS & SOISY AM FC

Amende : 30€ x 4 = 120€

SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€



FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau du 01 06 24 à ST BRICE FC

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 19 du plateau du 01 06 24 à ST OUEN AS ainsi que la feuille de présence du club de BEZONS USO

Amende : 30€ x 3 = 90€

BEZONS USO : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 19 du plateau du 01 06 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

GONESSE RC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 01 06 24 à ARNOUVILLE FAS

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 01 06 24 à ARNOUVILLE FAS

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau du 01 06 24 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 01 06 24 à JOUY FC

Amende : 30€

VALLEE DU SAUSSERON : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 01 06 24 à JOUY FC

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau du 01 06 24 à MONTMAGNY FC

Amende : 30€

PIERRELAYE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 11 du plateau du 01 06 24 à PONTOISIENNE JS

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 01 06 24 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à SURVILLIERS AVENIR

Amende : 30€

BOUFFEMONT ACF : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 du plateau du 01 06 24 à VIARMES ASNIERES OL

Amende : 30€



Prochaine Réunion Sur Convocation
La commission Foot Animation vous souhaite de bonnes vacances